

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	3
• exclus	0

De la commune BERTHOUVILLE

Séance du 08 avril 2016 à 20 heures 30

Date de convocation :

04 avril 2016

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

04 avril 2016

Objet

Participation aux frais de fonctionnement de l'école enfants hors communes

Mme LECLERC Marie-Françoise

Étaient présents :

Didier DESCHAMPS, Davy LEGRIX, Olivier MORIN, Jean-Claude CEYDEN, Serge AUBERT, Dimitri ALLAIN, Patrick DESCHAMPS, Christiane CAPELLE a donné procuration à Olivier MORIN

Secrétaire de séance :

M. MORIN Olivier

Le conseil municipal fixe la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2015/2016.

Après en avoir délibéré,

le conseil décide :

de fixer à 84,06283 € la participation mensuelle par élève, soit pour 10 mois de scolarité à 840,62 €.(septembre 2015 à juin 2016).

Cette participation est calculée en fonction d'une convention passée entre les communes d'ACLOU, BERTHOUVILLE, FRANQUEVILLE, HECMANVILLE, ST CYR DE SALERNE.

Les participations ainsi calculées sont :

- ACLOU 9 enfants	7 565.58 €
- Franqueville 14 enfants	11 768.68 €
- Hecmanville 13 enfants	10 928.06 €
- St Cyr de Salerne 3 enfants	2 521.86 €

Fait BERTHOUVILLE, le 08 avril 2016

Le Maire